

Appel à candidatures

Objet : Commercialisation de locaux commerciaux vacants

Dans le cadre de sa dynamisation commerciale, la Ville d'Asnières-sur-Seine envisage de mandater des professionnels de l'immobilier commercial pour trouver des porteurs de projets afin de pourvoir les locaux commerciaux vacants, qu'ils appartiennent à la Ville ou à des bailleurs privés. Un accord de principe sera donné par la Ville ou les bailleurs privés aux commercialisateurs pour officialiser le mandat de recherche.

Rémunération :

Aucune rémunération ne sera versée par la Ville ou les bailleurs privés aux commercialisateurs. Ces derniers se rémunéreront directement auprès du repreneur. Aucune contrepartie financière ne sera versée à la Ville ou aux bailleurs.

Critères de sélection des candidats / documents à fournir:

Les commercialisateurs seront choisis en fonction de leur portefeuille client, de leur expérience et de leur connaissance de la Ville.

- 1- Recevabilité de l'offre
 - Attestation d'assurance
 - Extrait Kbis

- 2- Appréciation de la candidature
 - Présentation de l'activité
 - Liste des biens sur Asnières-sur-Seine déjà sous mandat du commercialisateur

Communication :

Les candidats auront pour obligation d'investir dans des éléments de communication (vitrophanie, achat de pages de publicité...). L'affichage devra respecter les préconisations du Règlement de copropriété.

Clé de répartition :

La répartition des biens à commercialiser se fera par exemple en fonction des quartiers, de la typologie des biens ou tout autre critère convenu avec les commercialisateurs.

Durée :

L'appel à candidatures sera réputé conclu à compter de la signature de la convention entre le commercialisateur et la Ville ou les bailleurs privés. Il est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 1 fois par tacite reconduction. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

En cas de non-reconduction, le titulaire en sera informé au plus tard 2 mois avant la date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Le titulaire ne pourra s'opposer à la non-reconduction.

Procédure :

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée impérativement par courriel à la Direction Développement économique, Emploi et Commerce / Service Commerce – expeco@mairieasnieres.fr

La présentation du dossier de candidature est laissée à la libre appréciation du candidat.
Si vous désirez plus de renseignements, veuillez adresser un mail à : expeco@mairieasnieres.fr ou téléphoner au 01.41.11.17.24.

Mise en ligne : mardi 09 avril 2019

Date limite de réception des réponses : vendredi 26 avril 2019 à 12h00